

Évaluation des besoins en matière d'éducation, de santé et de soins - Également connu sous le nom d'EHCNA

Remarque : « enfant » = « enfant ou jeune »

Une évaluation des besoins EHC vise à déterminer si votre enfant a besoin d'un soutien mis en place dans le cadre d'un plan d'éducation, de santé et de soins (plan EHC). L'autorité locale (AL) est responsable de la réalisation des évaluations des besoins en matière de soins et de santé environnementaux (EHC) en vertu de la loi de 2014 sur les enfants et les familles. Dans le West Sussex, c'est l'équipe SEN and Assessment Team (SENAT) qui s'en charge au sein de l'autorité locale.

La plupart des enfants avec SEN OMS ont besoin d'un soutien à l'école, dans leur premières années paramètre, ou avec leur poste 16 fournisseur peut recevoir ce à travers 'SEN Soutien'. Ce moyen que le paramètre fait supplémentaire ou différente disposition à rencontrer leurs besoins.

Cependant, quelques enfants ont besoin d'un soutien plus intensif et d'un spécialiste aide. Si ton enfant ne fait pas de progrès malgré 'SEN Soutien', ou si leurs besoins sont très significatifs ou complexes, une évaluation des besoins EHC pourrait être la prochaine étape.

Le Code de bonnes pratiques SEND 2015 (9.3) stipule :

« Une autorité locale doit procéder à une évaluation des besoins en matière d'éducation, de santé et de soins lorsqu'elle estime qu'il peut être nécessaire de mettre en place des mesures éducatives spéciales pour l'enfant ou le jeune, conformément à un plan EHC. »

Qui peut demander une évaluation des besoins en matière de santé (EHCNA) ?

Habituellement, l'école, l'établissement de la petite enfance ou le prestataire post-16 demandera à l'autorité locale de réaliser une évaluation des besoins en matière de santé et de soins (EHCNA).

Toutefois, la demande peut être faite par les parents ou les jeunes eux-mêmes. Il est recommandé de commencer par en parler à l'établissement où votre enfant/jeune est pris en charge. Pour plus d'informations sur la manière de faire une demande, veuillez consulter notre [fiche d'information « Demander une EHCNA »](#).

Que se passe-t-il lorsque les autorités locales reçoivent une demande d'EHCNA ?

Dès que l'autorité locale reçoit une demande d'évaluation des besoins en matière de santé et de soins éducatifs, elle doit vous contacter. L'autorité locale dispose d'un délai maximal de 6 semaines pour décider si elle va entamer une évaluation des besoins. Durant cette période, il vous demandera, ainsi qu'à l'école et à d'autres professionnels, des informations. Elle doit ensuite vous indiquer si elle a décidé de lancer l'évaluation des besoins en matière de soins éducatifs ou si une telle évaluation n'est pas nécessaire. Si l'autorité locale décide qu'une évaluation des besoins en matière de santé et de soins (EHCNA) n'est pas nécessaire, elle doit vous en indiquer la raison. Il doit également vous informer sur :

- [votre droit d'appel](#)
- [résolution indépendante des désaccords et médiation](#)
- [comment obtenir plus d'informations, de conseils ou de soutien](#)

Que se passe-t-il si l'évaluation des besoins en matière de santé et de soins éducatifs (EHC) a lieu ?

Votre avis et celui de votre enfant ou jeune sont très importants . Les autorités locales continueront de recueillir des informations concernant votre enfant ou votre jeune. Cela proviendra de vous-même, de votre enfant ou jeune et d'un certain nombre d' autres personnes. On appelle cela des « conseils » , et cela devrait inclure des informations sur :

- les besoins de votre enfant en matière d'éducation, de santé et de soins
- les résultats souhaités pour votre enfant
- les mesures spéciales d'éducation, de santé et de soins qui pourraient être nécessaires pour répondre à leurs besoins et atteindre les résultats souhaités.



Vous aurez l'occasion de discuter de votre enfant avec tous les intervenants lors de l'évaluation des besoins et vous recevrez une copie de l'ensemble du rapport une fois l'évaluation des besoins terminée.

Que se passe-t-il à la fin d'une évaluation des besoins en matière de soins de santé environnementaux ?

Une fois que l'autorité locale aura recueilli toutes les informations et tous les avis nécessaires, elle devra déterminer si votre enfant ou adolescent a besoin d'un soutien dans le cadre d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP) ou s'il peut bénéficier d'un soutien spécifique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (SEN). L'autorité locale devrait vous informer de sa décision avant la 16e semaine.

Combien de temps dure l'ensemble du processus ? *

Date de début - LA reçoit une demande EHCNA.

Au cours de la 6e semaine suivant la date de début , l'autorité locale décide si une évaluation EHCNA est nécessaire ou non. L'EHCNA a lieu OU, à défaut, vous avez le droit de faire appel d'un « refus d'évaluation » (RTA).

À la 16e semaine suivant la date de début , LA décide de publier ou non un projet de plan EHC. Soit vous recevez le projet de plan, soit vous avez le droit de faire appel d'un refus de délivrance d'un plan de soins personnalisés.

Si le projet est reçu , vous disposez d'au moins 15 jours pour y répondre en indiquant les modifications souhaitées, en soumettant vos préférences d'affectation et en demandant votre budget personnel. LA consulte ensuite le(s) lieu(x) concerné(s) qui dispose(nt) de 15 jours pour répondre.

Dans les 20 semaines suivant la date de début , l'autorité locale doit délivrer un plan EHC définitif . Si vous n'êtes pas d'accord avec le contenu du plan EHC final, vous aurez le droit de faire appel.

* Le calendrier peut différer uniquement dans des circonstances exceptionnelles ([SEND CoP 9.42](#))

Que se passe-t-il si je ne suis pas d'accord avec une décision d'une autorité locale ?

À tout moment, vous pouvez demander à parler à votre responsable des besoins éducatifs spéciaux (SEN) au sein de l'équipe d'évaluation des besoins éducatifs spéciaux (connue sous le nom de SENAT). Vous avez également le droit, dans la plupart des circonstances, d'envisager une médiation ou de faire appel. Vous pouvez également consulter notre [fiche d'information « Déposer un recours auprès du Tribunal des besoins éducatifs spéciaux et du handicap »](#) .

Informations complémentaires :

[Vous pouvez lire des informations sur les évaluations des besoins en matière d'éducation, de santé et de soins dans le Code de pratique SEND 2015, chapitre 9.](#)

[L'offre locale comprend davantage d'informations](#) sur les EHCNA, les EHCP et les dispositifs locaux d'évaluation des besoins en matière de santé et de soins.



Le service d'information, de conseil et de soutien SEND du West Sussex (SENDIAS) dispose d'un site web avec plusieurs ressources : <https://westsussexsendias.org> , y compris des [fiches d'information](#) connexes .

Vous pouvez également contacter SENDIAS pour discuter de votre situation et des options qui s'offrent à vous.

Déclaration de service

Le rôle du service SENDIAS est de garantir à tous les parents, enfants et jeunes l'accès à des informations, des conseils et un soutien impartiaux afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées concernant leur situation. Toute information communiquée au service est confidentielle, sauf autorisation expresse de la partager avec des personnes, services ou organismes susceptibles d'apporter leur aide dans les circonstances. Pour plus de détails, consultez nos [politiques et notre avis de confidentialité](#) sur notre site web.

Comment nous contacter : Tél. : 0330 222 8555 / **Courriel :** send.ias@westsussex.gov.uk ou cyp.sendias@westsussex.gov.uk (jusqu'à 25 ans) / **Site web :** www.westsussexsendias.org

Pour consulter la fiche d'information en ligne et accéder à tous les liens : <https://tinyurl.com/btwbxzep>

ou scannez le code QR :

Mise à jour août 2025

